

MARNEetGONDOIRE

Communauté d'agglomération

Avis d'appel public à la concurrence

ACQUISITION D'INSTRUMENTS DE MUSIQUES

MARCHE N° 2011-11-59

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
Personne responsable du marché : M. le président,

Domaine de Rentilly – 1 rue de l'Etang – BP 29 - Bussy Saint Martin - 77607 MARNE LA VALLEE Cedex 3,
Téléphone : 01-60-35-43-50, télécopieur : 01-60-35-43-63,

Courriel : accueil@marneetgondaire.fr, adresse internet : <http://www.marneetgondaire.fr>

Objet du marché :

Cette présente consultation a pour objet l'acquisition d'instruments de musique pour les besoins du conservatoire « Musique en Marne et Gondoire » de la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire.

Type de procédure Procédure adaptée ouverte conformément à l'article 28 du code des marchés publics.

Conformément à l'article 10 du code des marchés publics, le marché est décomposé en 4 lots comme suit :

- Lot n°1 – Acquisition de pianos
- Lot n°2 – Acquisition de cordes
- Lot n°3 – Acquisition de percussions classiques
- Lot n°4 – Acquisition d'équipements musiques actuelles

Lieu de livraison : Diverses antennes musicales de « Musique en Marne et Gondoire »

Caractéristiques principales :

L'acquisition d'instruments de musique et d'équipements musiques actuelles comprenant de façon systématique :

- o La fourniture du matériel complet et des notices d'utilisation,
- o La livraison du matériel sur site
- o La mise en service du matériel (assemblage des éléments)
- o Les tests et essais

Délai de livraison :

Le candidat indiquera dans l'acte d'engagement le délai de livraison et de mise en service de chaque matériel.

Il ne pourra pas en tout état de cause dépasser **2 mois**.

Cautionnement et garanties exigés : Néant

Modalités essentielles de financement et de paiement :

Les paiements s'effectueront par mandats administratifs. Le délai global de paiement est fixé à 30 jours. Les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Unité monétaire utilisée : l'euro.

Présentation des offres

Les soumissions, rédigées en langue française, seront remises contre récépissé ou adressées en recommandé avec accusé de réception sous pli cacheté.

Les soumissions indiqueront la mention « **ACQUISITION D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE** »

Pièces à produire :

Les justificatifs à produire sont prévus à l'article 45 du code des marchés publics. Le candidat devra en particulier fournir :

- Lettre de candidature type DC1,
- Déclaration du candidat type DC2

A défaut d'utiliser ces imprimés ci dessus désignés et fournis :

- Lettre de candidature ou déclaration d'intention de soumissionner, établie sur papier libre, dûment datée et signée et précisant :
- le nom et l'adresse du candidat ;
- si le candidat se présente seul ou en groupement ; dans ce dernier cas, désignation des membres du groupement et habilitation donnée au mandataire ;

S'ils ne sont pas mentionnés dans la déclaration du candidat (imprimé cerfa) ou si cette dernière n'est pas produite, le candidat devra fournir les renseignements et/ou documents suivants permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat :

- Certificat d'inscription au registre professionnel ou au registre du commerce (dans les conditions prévues par la législation de l'État où le candidat est établi, en cas d'entreprise étrangère), ou, le cas échéant, motif de non indication d'un numéro d'enregistrement.
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures auxquels se réfère les marchés, réalisés au cours des trois derniers exercices.
- Déclaration sur l'honneur dûment signée et datée par le candidat pour justifier :
 - Qu'il a satisfait aux obligations fiscales et sociales,
 - Qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir
 - Qu'il n'a pas fait l'objet au cours des 5 dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L. 8221-1, L. 8221-3, L. 8221-5, L. 8231-1, L. 8241-1 et L. 8251-1 du code du travail
- délégation de signature, si nécessaire,
- un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés -K ou K BIS- (art. D. 8222-5 du Code du travail) ou, le cas échéant, une carte d'identification justifiant l'inscription au répertoire des métiers (art. D. 8222-5 du Code du travail), OU tout document équivalent, OU un récépissé de dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes physiques ou morales ayant commencé leur activité depuis moins d'un an (art. D. 8222-5 du Code du travail), OU tout document équivalent,

En application de l'article 46 du code des Marchés publics, le marché ne pourra être attribué au candidat dont l'offre est retenue que si celui-ci produit ces documents dans un délai de 6 jours francs à compter de la date de réception de la demande du Responsable de la Collectivité.

S'il ne peut produire les certificats précités dans le délai fixé, l'offre du candidat classé 1er sera rejetée. Dans ce cas, l'élimination du candidat sera prononcée par le responsable de la collectivité.

Le responsable de la collectivité présente la même demande au candidat suivant dans le classement des offres.

Le projet de marché :

- **l'acte d'engagement (AE)** daté et signé par l'entrepreneur, cadre ci-joint à compléter. Le candidat devra indiquer le numéro du lot concerné.

En cas de groupement, le candidat devra en outre indiquer pour chaque élément du devis détaillé la répartition des honoraires entre les membres du groupement.

- **le Cahier des Clause Administratives Particulières (CCP) cahier ci-joint à accepter sans modification ;**
- **La Décomposition du Prix Globale et forfaitaire (DPGF) de chaque lot,**
- **Un mémoire technique des dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution du marché et présentant notamment :**
 - le descriptif technique détaillé des instruments et équipements proposés
 - la description mise en place pour le Service Après Vente, les délais d'intervention et les garanties des équipements.
 - les moyens et délais de livraison

Tout pli incomplet entrainera automatiquement l'élimination de l'offre concernée.

Jugement des candidatures et des offres

Le choix et le classement des offres sont effectués dans les conditions prévues à l'article 53 du Code des Marchés Publics.

En dehors des garanties professionnelles, capacités et références techniques suffisantes, le choix du fournisseur sera effectué en tenant compte uniquement des offres remises par tous les concurrents avant la date limite fixée dans le présent règlement de consultation.

Le choix du fournisseur tiendra compte de l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

- 1. La valeur technique des équipements sera évaluée en fonction des éléments mentionnés dans le mémoire technique détaillé proposé par le candidat : 50 points**
- 4. Le prix : 40 points**
- 3. Les délais de livraison : 10 points**

L'offre du candidat qui aura obtenu la note sur 100 points la plus élevée sera considérée comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit, lors de l'analyse des offres, de négocier l'offre avec les entreprises ayant répondues au dossier de consultation.

Retrait des dossiers et transmission des offres :

Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable gratuitement à l'adresse suivante : <http://www.marches-securises.fr>

Transmission des offres

La transmission des offres par voie électronique n'est pas autorisée.

Les offres sont transmises sous pli cacheté au service destinataire contre récépissé avant la date et l'heure limites ci-dessous.

Le pli contiendra la candidature et l'offre.

L'enveloppe portera l'adresse et les mentions suivantes

ACQUISITION D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE – LOT N°
Monsieur le Président de Marne et Gondoire
Domaine de Rentilly - 1 rue de l'Etang - Bussy-Saint-Martin - BP 29
77607 Marne-la-Vallée cedex 3
Ne pas ouvrir

Date limite de remise des offres : 9 décembre 2011 à 12 heures.

Délai minimum de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services attributaires du marché : seuls les groupements solidaires sont acceptés.

Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite à :

Renseignement(s) administratif(s) et/ou techniques(s) :
Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire
Michelle ADAM - Service des Marchés Publics
Tél : 01.60.35.43.54 – Télécopie : 01.60.35.43.63
Email : michelle.adam@marneetgondoire.fr

Instance chargée des procédures de recours

Tribunal Administratif de Melun 43, rue du Général De Gaulle, 77008 Melun, tél. : 01-60-56-66-30, télécopieur : 01-60-56-66-10.

Date d'envoi à la publication : 18/11/2011